FCP de droit français HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED

Rapport annuel au 30 juin 2025



Sommaire

Informatio	ns concernant les placements et la gestion	3
Rapport d	activité	4
Informatio	ns réglementaires	21
Certification	on du Commissaire aux Comptes	23
Comptes A	Annuels	27
	Bilan Actif	28
	Bilan Passif	29
	Compte de résultat	30
Annexes		32
	Informations générales	33
	Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
	Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents march	és
		45
	Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	50
	Inventaire des actifs et passifs en EUR	58
	Annexe SFDR	92

Rapport annuel au 30/06/2025

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

Dépositaire et Conservateur

CACEIS Bank

Gestionnaire comptable par délégation

CACEIS Fund Administration

Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au troisième trimestre (T3) 2024, les risques géopolitiques, les incertitudes liées aux élections américaines et aux choix de politiques fiscales tant en Europe qu'aux Etats-Unis ont laissé les économistes dans l'expectative, entre le scénario d'un atterrissage en douceur ou celui de récession. La poursuite de la modération de l'inflation aux Etats-Unis (2.5% en août après 3.3% en mai), en zone euro (1.8% en septembre contre 2.6% en mai) et dans une majorité de pays émergents a permis de nouvelles baisses de taux des banques centrales, et cela dans le contexte d'une certaine résilience de l'économie. En effet, l'accélération du PIB américain au T2 a surpris à la hausse (3.0% en variation trimestrielle annualisée contre 2.0% attendu et 1.4% au T1), en particulier la consommation des ménages. De plus, l'historique du PIB américain a été révisé positivement, notamment le taux d'épargne et les revenus des ménages qui ont bénéficié de gains d'intérêt sur les placements et dépôts lors de la remontée des taux. Aux Etats-Unis, les rapports de l'emploi (en particulier la hausse du taux de chômage à 4.3% en juillet contre 4.1% attendu, après un plus bas de 3.4% en avril 2023) ainsi que la détérioration des enquêtes de confiance (notamment dans le secteur manufacturier) ont établi que le risque de récession était plus élevé que celui lié à la persistance de l'inflation. En zone euro, la croissance du PIB est certes ressortie en ligne avec les attentes (0.2% t/t au T2), mais grâce à la contribution positive du commerce extérieur et de moindres importations du fait de la contraction de la demande domestique. Les divergences au sein de la région se sont accentuées, avec une détérioration de l'activité en Allemagne, une certaine résilience en Italie et France, et une forte expansion en Espagne. Ailleurs en Europe, la reprise économique au Royaume-Uni s'est poursuivie au T2, quoiqu'à un rythme plus modéré, tirée par la dépense publique et les investissements privés. Avec les nouvelles règles fiscales de l'Union européenne et le nouveau gouvernement du Royaume-Uni, les choix de politique fiscale vont impacter l'activité économique, avec des effets multiplicateurs incertains sur les prochaines années. En Chine, après une croissance inférieure aux anticipations (0.7% t/t au T2 contre 0.9% attendu et 1.6% au T1), les autorités ont amplifié leur soutien aux secteurs immobilier et financier fin septembre, et ont signalé de nouvelles mesures en faveur de la demande domestique.

Au quatrième trimestre 2024 (T4), dans les pays développés, la croissance du PIB au 3ième trimestre a été plus soutenue que prévu dans l'ensemble, grâce à la consommation des ménages, notamment aux Etats-Unis, en zone euro et au Japon. La désinflation a permis une amélioration du pouvoir d'achat sur fonds de résilience du marché de l'emploi et d'assouplissements des conditions financières. Cependant au cours du 4ième trimestre, les indicateurs de confiance ont signalé une modération de l'activité, tirée par la poursuite du décrochage du secteur manufacturier, et cela malgré une certaine résilience des services. Les politiques commerciales et fiscales proposées par la nouvelle administration américaine à partir de 2025 ont exacerbé les inquiétudes des milieux d'affaires. En Europe la nécessité de retrouver un équilibre budgétaire et la probabilité d'un relèvement de la fiscalité ont entraîné un nouveau repli de la confiance des ménages, ce qui risque d'affaiblir la consommation, principal pilier de l'activité économique. Aussi les prévisions de croissance du PIB en 20251 ont été révisées à la baisse en zone euro de +1.3% septembre3 et à +1.0% en décembre², du fait de l'Allemagne (PIB révisé à +0.4%² contre +1.0% en septembre), et en France (PIB révisé à +0.7%² contre +1.1% en septembre²). Dans le reste de l'Europe, les prévisions de croissance du PIB en 2025 ont montré une certaine résilience, mais seule l'Espagne devrait poursuivre une croissance relativement forte à +2.2%, portée par des avantages comparatifs favorables, notamment en termes de coûts salariaux, de prix de l'énergie, et d'exposition au secteur touristique. Les statistiques aux Etats-Unis ont confirmé l'exceptionnalisme américain avec une

¹ Consensus Bloomberg au 31/12/2024.

² Consensus Bloomberg du 30/09/2024.

croissance solide en novembre, sur le front des salaires (+4.0% a/a) et des dépenses des ménages (5.5% a/a), ce qui tend à soutenir l'inflation (2.7% a/a en novembre contre 2.4% en septembre). Ainsi les prévisions de croissance américaine en 2025 ont continué d'être révisées à la hausse, de +1.8% en septembre à +2.1% en décembre². L'exceptionnalisme américain contraste avec des économies en légère perte de vitesse sur fonds de tensions commerciales et de risques de barrières tarifaires. Cet environnement ne devrait pas entraîner de pressions inflationnistes ou de risques de boucles prix-salaires en 2025 : l'inflation² devrait ralentir à 2.0% en zone euro, à 2.1% aux Etats-Unis, voire au plus se stabiliser à 2.5% au Royaume-Uni, ce qui permettrait des assouplissements monétaires supplémentaires, certes d'ampleurs diverses selon les contextes nationaux. Seules les politiques monétaires au Brésil et au Japon vont continuer de se démarquer, avec davantage de hausses de taux en 2025. En Chine, les autorités ont signalé garder le cap d'un renforcement du soutien au crédit, et se sont montrées disposées à des mesures d'exception. La modération de l'activité économique resterait donc relativement bien contrôlée grâce à la bonne tenue du secteur industriel et une amorce de reprise du côté de la consommation des ménages, ce qui permet d'envisager un ralentissement modéré² en 2025 à 4.5% contre 4.8% en 2024. En Inde, le consensus des économistes table sur une croissance du PIB de 6.5%, légèrement inférieure aux prévisions de septembre (6.9%) et contre 8.2% en 2024. Enfin en Amérique latine, la tendance sur 2025 est aussi au ralentissement, notamment au Mexique où l'accord de libre-échange américain sera remis en question.

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), la nouvelle administration américaine a annoncé des hausses tarifaires sur les produits importés aux Etats-Unis, afin de réduire le déficit de la balance commerciale (918 milliards USD en 2024) et générer des recettes fiscales issus des tarifs douaniers. Ainsi, des relèvements de droits de douane ont été mis en place au T1: 10% en Chine le 4 février, puis 10% supplémentaire le 4 mars ; 25% sur l'acier et l'aluminium à partir du 12 mars ; 25% sur les produits importés du Canada et du Mexique à partir du 4 mars, avec une exemption temporaire des biens couverts par l'accord de libre- échange États-Unis-Mexique-Canada; puis 25% sur l'automobile (à partir du 3 avril) et les pièces détachées (à partir du 3 mai). Ces annonces ont confirmé le virage protectionniste de la nouvelle administration, avec l'intention d'aboutir à des accords bilatéraux qui sécuriseraient des débouchés pour les produits américains. Selon l'administration américaine, de nouveaux tarifs devraient être annoncés début avril, ce qui porterait la moyenne des droits de douane à des niveaux inédits depuis la seconde Guerre mondiale. La hausse des tarifs douaniers va impacter le consommateur américain avec effet immédiat, le temps que des biens substitutifs puissent être produits localement. A ce stade, l'industrie automobile est la plus affectée, mais aussi l'aéronautique et la métallurgie. Au-delà de l'impact direct sur les produits importés, les incertitudes sur l'évolution des tarifs, entre escalades ou compromis, ajoutent un coût supplémentaire lié au choc de confiance qui affecte les décisions d'investissement, et la réorganisation des chaines de production. Le coût de ces surtaxes dépendra de la durée de leur application, de l'évolution des taux de change, de l'élasticité des prix des produits concernés et du pouvoir de fixation des prix des entreprises. Aussi les pays impactés peuvent prendre des mesures contracycliques de soutien sous diverses formes, comme annoncé en Chine, en Allemagne ou dans l'Union européenne, d'où des estimations très variables des effets sur la croissance et l'inflation. Les perspectives de croissance et d'inflation ont commencé à être révisées négativement aux Etats-Unis et ses plus proches partenaires commerciaux Canada et Mexique, mais aussi Japon et Allemagne. Ainsi pour les Etats-Unis, la tendance favorable des années post-covid et des semaines qui ont suivi les élections de novembre s'est retournée, ce qui remet en question « l'exceptionnalisme américain ». Le consensus des économistes a commencé à augmenter le risque de récession aux Etats-Unis et réduire graduellement les prévisions de croissance du PIB3 (2.1% estimé fin décembre à 1.9% en 2025 et 2026), avec une inflation anticipée à 3.0% fin mars (contre 2.5% en décembre). Au Canada, au Mexique, ou en Allemagne, l'activité économique pourrait être proche de la récession en 2025. En Allemagne, l'adoption en mars d'une relance fiscale massive vise la transformation des capacités de production du pays, mais ne pourrait se déployer que progressivement, à partir de 2026. Les décisions américaines ont en effet conduit l'Allemagne à un virage fiscal historique, incluant 1)

³ Consensus Bloomberg au 31/03/2025.

la réforme de son régime budgétaire qui permettra permettant d'exclure toutes les dépenses de défense au-dessus de 1% du PIB (EUR 100 milliards par an), et 2) un plan massif d'infrastructures (EUR 500 milliards sur 12 ans). Au niveau de l'Union européenne, des mesures de relance budgétaire ont été annoncées avec un soutien renforcé à la sécurité et la défense (ReArm Europe qui pourrait potentiellement apporter EUR 800 milliards d'investissements supplémentaires comparés à 2021). En Chine, les conséquences négatives de l'escalade tarifaire sur la croissance devraient être compensées par des mesures favorables à la consommation, d'où un effet favorable plus immédiat qu'en Allemagne. Le plan de relance chinois inclurait un soutien aux revenus et aux patrimoines des ménages, et une amélioration de la protection sociale, ce qui conduira à une cible du déficit budgétaire de 4% du PIB et une forte hausse des émissions de dette souveraine.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces de relèvements tarifaires ont culminé le 2 avril lors du « Liberation day ». Malgré la désescalade qui a suivi, le taux effectif moyen des droits de douane américains a bondi de 2.4% en février à 15.6% en juin, au plus haut depuis 1937. La nouvelle administration américaine compte sur les revenus des droits de douane (anticipés à 300 milliards USD) pour financer en partie ses dépenses budgétaires, notamment des baisses d'impôts. Elle anticipe qu'à terme, le choc protectionniste devrait permettre de résorber le double déficit budgétaire et commercial américain (qui s'élevait à -7.3% et -3.9% du PIB respectivement en 2024). Les négociations commerciales en cours maintiennent cependant une extrême incertitude qui contribue à peser sur la confiance des entreprises et sur la croissance. Ces tensions ont aussi compliqué l'interprétation des publications économiques en raison des effets d'anticipations. Les entreprises ont en effet accéléré leurs échanges commerciaux avant les relèvements tarifaires, ce qui a entraîné une accumulation des stocks. Ainsi, aux Etats-Unis, le PIB s'est contracté (-0.5% en variation trimestrielle annualisée) : le choc protectionniste a entraîné une contribution négative du commerce extérieur liée à l'envolée des importations. Autre effet du protectionnisme : le bond de l'investissement non-résidentiel (23.8% au T1 contre -5.6%) du fait de l'accélération de l'implantation des firmes étrangères sur le territoire américain. Dans le même temps, le consommateur américain s'est montré prudent, et a freiné ses dépenses (0.5% en variation trimestrielle annualisée au T1 contre 4% au T4). Dans ce contexte, le consensus des économistes⁴ a encore revu à la baisse ses anticipations de croissance aux Etats-Unis, à 1.5% en 2025 et 1.6% en 2026. A l'inverse, en zone euro, la croissance du PIB s'est accélérée (+0.6% en variation trimestrielle) en raison du bond des exportations de produits pharmaceutiques et de voitures vers les Etats-Unis. De même en Chine, Taiwan et les principaux partenaires américains, Canada, Mexique, mais aussi Brésil, Inde ou Royaume-Uni, l'activité économique a surpris favorablement. Pour faire face au choc protectionniste, certains pays ont mis en place de nouvelles stratégies. Les banques centrales ont accéléré leur cycle d'assouplissement monétaire, en Europe (zone euro, Suisse, Norvège, Suède), et dans la plupart des pays d'Asie et d'Amérique latine. Les répercussions des hausses tarifaires sur l'inflation restent à venir. Dans la plupart des pays, l'inflation devrait augmenter à court terme, mais les effets de substitution vers d'autres produits importés ainsi que le ralentissement de la demande pourraient limiter les pressions haussières sur les prix. Le consensus des économistes⁴ estime l'inflation aux Etats-Unis à 2.9% en 2025 et 2.8% en 2026, mais à 2.0% en zone euro. A horizon de 2026, passé le choc immédiat, l'inflation devrait converger vers les cibles des banques centrales, malgré quelques persistances, notamment aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Panorama financier

Au troisième trimestre (T3) 2024, les marchés financiers ont été particulièrement mouvementés, sur fond d'inquiétudes sur la croissance mondiale et sur les décisions des banques centrales. Les indices de volatilité ont bondi, avec des revirements de marchés, notamment début août sur deux faits déclencheurs : une détérioration plus importante que prévu de l'emploi américain, et une remontée inattendue du taux de la Banque du Japon. Ces annonces sont survenues sur des marchés peu liquides en raison des congés d'été, et ont entraîné des débouclements brusques de positions spéculatives. La chute brutale des bourses mondiales n'a cependant duré que quelques

⁴ Consensus Bloomberg du 30/06/2025.

jours, dans le sillage du renforcement des anticipations de baisses de taux des banques centrales. Dans un contexte de statistiques d'emploi décevantes, de chute du prix de pétrole (WTI -16%t/t à USD 68/baril) et de désinflation, la Fed a initié en septembre son cycle d'assouplissement monétaire, avec une réduction de ses taux directeurs plus forte que prévu, de -50 points de base (pdb) contre -25pdb attendu. La baisse des taux de la Fed a ouvert la voie à une série de décisions des banques centrales des pays émergents et développés, mais aussi favorisé des anticipations de baisses de taux de plus grande ampleur. En Chine, les autorités ont déployé fin septembre un important plan de soutien, via des réductions de taux bancaires et de réserves obligatoires ainsi que des mesures destinées aux secteurs immobilier et financier (notamment un fonds pour les rachats d'actions). Ces mesures ont fortement impacté les indices boursiers, et l'indice MSCI* World a terminé le 3ième trimestre en hausse de 5% t/t (variation trimestrielle). Les actions des pays développés ont légèrement sous-performé (MSCI DM +4.8% t/t) face aux places des pays émergents (MSCI EM +6.8% t/t), soutenues par l'indice chinois qui a bondi de 24% t/t. Du côté des marchés obligataires, les anticipations d'assouplissement monétaire accru ont favorisé les titres les plus risqués, comme le crédit à haut rendement « High Yield », ou tels les titres souverains des pays émergents (notamment Mexique ou Afrique du sud) et ceux de la périphérie de la zone euro (Grèce, Portugal, Italie, Espagne). Sur le marché des changes, la décision de la Fed a pesé sur le dollar US (DXY¹ -4.8% t/t au T3). A contrario de la Fed, la remontée du taux de la banque centrale du Japon a propulsé le yen face au dollar US (+12% t/t). Enfin sur les marchés des matières premières, l'envolée de l'or (+13% t/t à USD 2634 l'once) s'est poursuivie ; la volatilité du prix de baril de pétrole (WTI -16% t/t à USD 68/baril) était liée à la perspective d'une modération de la demande mondiale, aux tensions géopolitiques au Moyen-Orient et à l'issue incertaine des conditions d'offre du cartel de l'OPEP+ avant leur prochaine réunion de décembre.

Au quatrième trimestre (T4) 2024, les marchés ont intégré les risques liés aux changements de politique commerciale et budgétaire après les élections américaines du 8 novembre. La nouvelle administration de Donald Trump envisage entre autres une relance fiscale, des barrières tarifaires, des restrictions migratoires, des coupes dans les dépenses fédérales et une reprise de l'exploitation gazière et pétrolière. Malgré le peu de visibilité en termes d'ampleur et de calendrier, les marchés ont anticipé les impacts probables de telles mesures : une dynamique de croissance et d'inflation soutenue aux Etats-Unis, avec pour conséquence un moindre assouplissement monétaire de la Réserve Fédérale. En effet, les marchés ont intégré que les taux des Fed Funds baisseraient moins que prévu avant les élections : ils s'établissaient à 3.75%-4.0% à horizon de décembre 2025 (contre 3.25%-3.50% avant les élections). La variation des écarts d'anticipations des politiques monétaires a donc favorisé le dollar US (indice DXY1 7.6% t/t; +7.1% a/a). Cet exceptionnalisme américain s'est traduit par une surperformance des actions US (indice MSCI* US +2.8% en variation trimestrielle t/t; +25.1% en variation annuelle a/a), en défaveur marquée des places des pays émergents (indice MSCI EM -4.2% t/t; +13.7% a/a), notamment au Brésil (indice MSCI -10.0% t/t; -11.4% a/a), au Mexique (indice MSCI -5.0% t/t; -10.2% a/a) ou en Inde (indice MSCI -8.7% t/t; +15.7% a/a). Les actions européennes ont terminé l'année avec des évolutions médiocres (indice EuroStoxx600 -2.9% t/t; +6.0% a/a) et contrastées, avec une bonne progression en Allemagne (indice MSCI +1.6% t/t; +14.9% a/a), contrairement au Royaume Uni (-0.2% t/t; +9.5% a/a), et surtout en France (-3.4% t/t; -1.2% a/a), pénalisées par les incertitudes budgétaires et fiscales. Sur les marchés obligataires, les enjeux de politique monétaire et de consolidation fiscale ont accentué les mouvements de pentification des courbes de taux ainsi que les écarts d'évolutions de taux souverains. Ainsi au T4, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont monté fortement aux Etats-Unis (+79pdb à 4.57%) et au Royaume-Uni +57pdb à 4.57%, mais dans une moindre ampleur en Allemagne (+24pdb à 2.37%), en France (+28pdb à 3.20%, et surtout en Italie (+7pdb à 3.52%). Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Sur les marchés du pétrole, de nombreux facteurs ont contribué à la volatilité des prix : le ralentissement attendu de la demande mondiale en 2025, les incertitudes géopolitiques au Proche-Orient, l'appréciation du dollar US, la perspective d'une éventuelle reprise de l'exploitation aux Etats-Unis, premier producteur mondial.

Ainsi malgré une amélioration au T4 (Brent +4.0% t/t), l'année 2024 s'est soldée par un repli du prix du baril (Brent) de -3.1% a/a à 74.6 USD/ baril.

Au cours du premier trimestre 2025 (T1), l'extrême incertitude liée aux perspectives tarifaires et économiques des Etats-Unis et ses partenaires commerciaux ont entraîné un virage des positionnements consensuels des investisseurs, et une rotation des performances des marchés mondiaux. Les actifs gagnants en 2024, ainsi les actions américaines, ont perdu au T1 2025 (indice MSCI US -5% par rapport au quatrième trimestre 2024 (t/t), du fait de la chute des valeurs technologiques). A l'inverse, les actions peu performantes en 2024, faiblement valorisées ou défensives ont retrouvé les faveurs des investisseurs : bourses des pays émergents (indice MSCI EM +4.5% t/t), avec en tête la Chine (MSCI +16.8% t/t) et les actions européennes (MSCI Eurozone +9.3% t/t). Le changement historique du régime fiscal allemand et le signal d'une stratégie de défense européenne ont exacerbé l'intérêt des investisseurs pour la région, ce qui a boosté les indices boursiers (MSCI): hausses de +12% t/t en Allemagne, +18.4% t/t en Espagne, +13.8% t/t en Italie, +7% t/t en France et au Royaume Uni. Ces mouvements de rotation de marchés ont reflété une réévaluation du principe d'« exceptionnalisme américain » selon lequel il n'y a pas d'alternatives aux technologies, à la défense ou aux plans de relances américains. Aussi, le principe de valeur refuge de la devise américaine a été remis en question ce trimestre, comme l'ont montré la baisse du dollar US (indice DXY1 -4.1% t/t) et la poursuite du renforcement de l'or (+17.6% t/t) au prix inégalé de USD 3085 l'once fin mars. Sur les marchés des matières premières, les incertitudes sur la croissance économique, et les discussions en vue de résoudre la crise russo-ukrainienne ont entraîné une baisse des prix du pétrole (Brent -3.3% t/t), et surtout du gaz naturel (-17.9% t/t). Sur les marchés de crédit, les incertitudes sur les politiques tarifaires et le commerce mondial ont fortement affecté les segments des obligations d'entreprises, notamment les plus risquées (High Yield HY) ou les indices émergents libellés en dollar US, et seul le crédit européen de qualité (Investment Grade) a performé favorablement au T1. Dans un contexte d'extrême incertitude, les prévisions consensuelles sur les politiques des banques centrales se sont fortement ajustées par rapport aux attentes du dernier trimestre 2024. Les incertitudes sur la croissance et les phases de volatilité ont entraîné un retournement des anticipations vers davantage d'assouplissement monétaire. Ainsi les rendements 10 ans des obligations souveraines ont fortement baissé aux Etats-Unis au T1 (-32pdb à 4.25%), au Royaume-Uni (-12pdb à 3.4%), au Canada (-21pdb à 3.0%), et au Mexique (-97pdb à 9.4%). A l'inverse, le changement de régime budgétaire en Allemagne et le plan de défense européen ont conduit à une forte montée des taux 10 ans. Bien qu'en repli par rapport à leurs pics lors des annonces de mi-mars, les rendements 10 ans des obligations souveraines ont atteint, à fin mars, 2.73% en Allemagne (+36pdb t/t), 3.85% en Italie (+33pdb t/t), et 3.43% en France (+24pdb t/t). Quant aux obligations souveraines des pays émergents, les meilleures performances au T1 revenaient à l'Amérique latine, notamment le Mexique où la banque centrale a réagi aux droits de douane par une accélération des baisses de taux, ou au Brésil où le resserrement monétaire en cours pourrait être réduit, voire remis en question.

Au second trimestre 2025 (T2), les annonces tarifaires de la nouvelle administration américaine, les incertitudes sur les politiques fiscales et budgétaires ainsi que la montée des risques géopolitiques ont entraîné une forte volatilité des marchés. Au plus fort des annonces tarifaires du 2 avril (« Liberation Day »), les indices boursiers (MSCI World*) avaient chuté de -10%. Puis la pause annoncée sur les droits de douane réciproques (limités à 10% pendant 90 jours pour tous les pays à l'exception de la Chine) a favorisé un net rebond des marchés actions. La désescalade qui a suivi, puis les annonces d'accords commerciaux avec le Royaume Uni, puis la Chine ont permis un brusque retournement des marchés d'actions. Les indices boursiers (MSCI World) ont ainsi fini le trimestre en hausse de 9% (t/t variation trimestrielle) et de 7% depuis le début de l'année. Les actions des pays développés (MSCI DM +9.6% t/t) ont légèrement surperformé celles des pays émergents (MSCI EM +6.3% t/t), en raison du rattrapage de la bourse américaine (+11.9% t/t). En revanche, les places boursières n'ont gagné que 3.9% t/t en zone euro, 3.5% t/t au Japon et 1.1% t/t en Chine, suite aux fortes progressions du trimestre précédent.

pport appual ou 20/06/2025

Les développements de la politique américaine ont exacerbé la volatilité des marchés obligataires. Ainsi, les rendements 10 ans des Treasuries ont chuté à 4.0% dans le sillage des annonces tarifaires du « Liberation Day » puis ont grimpé à 4.60% en mai avant de se replier à 4.23% fin juin, guasiinchangé par rapport à fin mars. La dégradation de la note américaine d'un cran (Aa1 au lieu de Aaa) annoncée par Moody's en mai s'est ajoutée aux fortes incertitudes sur la trajectoire budgétaire américaine. Le Congressional Budget Office (CBO) a en effet estimé que le projet de loi budgétaire approuvé par la Chambre des Représentants (en cours d'examen au Sénat) pourrait entraîner une augmentation importante de la dette publique, au-delà de 118.5% du PIB en 2035 (contre 97.8% en 2024). De plus, les inquiétudes sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine (Fed) sont montées d'un cran. Le Président Trump s'est en effet plusieurs fois opposé ouvertement aux décisions d'une pause du cycle de baisses de taux. Ceci laisse anticiper que le prochain président de la Fed (nommé en 2026 par le Président Trump) soutiendrait une politique favorable aux baisses de taux, malgré le risque plus élevé d'inflation persistante. Dans ce contexte d'incertitudes, la devise américaine (indice DXY¹ -7% t/t au T2) n'a pas bénéficié de son statut historique de valeur refuge. Les flux acheteurs se sont reportés sur des alternatives au dollar US, tels que le franc suisse (+11% t/t) ou l'euro (+9%t/t), voire l'or (+7%t/t). En dehors des Etats-Unis, l'affaiblissement du dollar a permis aux banques centrales de poursuivre leurs cycles de baisses de taux sans craindre une dépréciation de leurs devises. Les assouplissements monétaires réalisés et anticipés ont donc favorisé les marchés obligataires, avec un mouvement de pentification des courbes de taux. Les actifs les plus risqués ont surperformé, tant sur le crédit (High Yield) que sur la dette souveraine, notamment en Amérique latine (Mexique, Brésil), Afrique du sud, Turquie, mais aussi pour la périphérie de la zone euro, c'est-à-dire Espagne, Italie, Portugal. Enfin sur les marchés de matières premières, les tensions au Proche-Orient (conflit Israël-Iran) et le risque de fermeture du détroit d'Ormuz) ont relancé la volatilité sur les prix de l'énergie. Ainsi le prix du baril de pétrole (WTI) a atteint 79 USD, avant de se replier à 65.1 USD fin juin (-6% t/t).

Source: données Bloomberg au 30/06/2025.

Politique de gestion

Sur la période, HSBC Euro Equity Volatility Focused a enregistré une performance en ligne avec le marché de la zone euro (hors frais de gestion). Le positionnement sectoriel n'a pas produit les effets escomptés. La forte sous-pondération des bancaires a généré des pertes, le secteur ayant largement surperformé le marché. Notre surpondération de l'assurance a cependant compensé une partie de ces pertes. La sous-pondération des secteurs cycliques et volatils (biens d'équipement, services financiers) a aussi eu un effet négatif. La sous-performance des segments défensifs du marché (boissons et alimentation, santé) a également généré une contribution négative. Le fonds a néanmoins tiré profit de la sous-pondération des semi-conducteurs, le secteur ayant enregistré la plus forte baisse sur la période. La sous-pondération du secteur automobile ainsi que la surpondération des services de télécommunication ont également généré des gains.

Le choix de titres été concluant dans l'industrie grâce aux surpondérations de Saint-Gobain et Thales. Cette dernière a en effet largement profité des débats sur l'augmentation des dépenses de l'Europe dans la défense. La sous-pondération du néerlandais ASML figure également parmi les meilleurs contributeurs. Le spécialiste des semi-conducteurs a été sanctionné par le marché lorsque le gouvernement a annoncé en septembre la mise en place de licences d'exportation de ses machines vers la Chine, l'un des principaux marchés du groupe. Les sous-pondérations de LVMH et Stellantis ont aussi généré des contributions positives. Le constructeur automobile a en effet souffert d'un avertissement sur résultats en septembre, le groupe prévoyait une division par deux de sa marge opérationnelle en 2024. Les surpondérations de NN Group et AGEAS ont également eu des effets

^{*}Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

¹ Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

positifs. Dans les télécoms, la surpondération de Deutsche Telekom a été payante, l'opérateur allemand a profité des résultats supérieurs aux attentes de sa filiale américaine en début d'année. Les fortes baisses de Mercedes et Kering ont généré des contributions relatives positives. En Espagne, le choix de valeurs au sein du secteur des services aux collectivités a été concluant grâce à la surpondération d'Endesa et à la sous-pondération d'Iberdrola, cette dernière ayant largement sous-performé ses pairs. En bas de classement, la sous-pondération du spécialiste allemand de l'armement Rheinmetall a pesé, la société a en effet profité de l'engagement de Berlin à dépenser 5% de son PIB pour le secteur de la défense. Les sous-pondérations de Siemens Energy (hausse de plus de 300% sur la période), Banco Santander et UniCredit ont aussi généré des pertes.

Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 12.03% pour la Part A, de 12.84% pour la Part B, 12.91% pour la part I et de 13.76% pour la Part Z.

A titre de comparaison, l'indice de référence du Fonds a progressé de 14.06%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le Fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 92.83%

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est la suivante :

L'investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement européen SFDR

Le règlement SFDR (règlement UE n°2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en vigueur en 2021 avec l'obligation pour les institutions financières d'être transparentes dans leur communication sur les stratégies d'investissement durable qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En vertu de ce règlement, tel que le prévoit l'article 2, point (17) du règlement SFDR, l'investissement durable est défini comme un investissement qui génère des résultats environnementaux et/ou sociaux positifs. Le défi pour les gérants d'actifs a résidé dans la définition et le calcul de la contribution nette positive des entreprises au enjeux environnementaux et sociaux, tout en vérifiant que cette contribution positive ne s'accompagne pas d'incidences négatives.





Comment mesurer la contribution durable des émetteurs ?

- Nous avons développé une méthodologie propriétaire qui permet de déterminer si un instrument/émetteur peut être défini comme un « investissement durable » au sens de l'article 2(17) de SFDR et s'il peut être pris en compte dans le calcul de la proportion d'actifs durables des portefeuilles.
- Depuis 2022, notre méthodologie a évolué de la recherche d'un alignement du chiffre d'affaires sur les Objectifs de Développement durable (ODD) définis par les Nations Unies à une approche plus large qui intègre également la qualité durable des modèles économiques, des opérations et des stratégies de développement durable mises en place par les émetteurs. Cet élargissement du champ d'analyse reflète mieux l'engagement et les mesures prises par les entreprises pour relever les défis liés au développement durable.
- Notre évaluation comporte également une vérification du principe consistant à ne pas causer de préjudice important ou Do No Significant Harm (DNSH) tout en tenant compte les bonnes pratiques de gouvernance. Cette vérification prend notamment en compte les principales incidences négatives (PAI) conformément au règlement SFDR. Les PAI sont une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux à prendre en considération et sur lesquels il convient de rendre des comptes, notamment les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'intensité et l'empreinte carbone, les rejets dans l'eau ou encore les écarts de rémunération hommes / femmes.

Source : HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

L'évaluation de la qualité durable d'un investissement

Notre méthodologie est basée sur l'évaluation de la capacité d'un investissement à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et comporte trois dimensions¹ :



Une analyse approfondie est effectuée sur la base de plusieurs sources de données externes mais également sur la base d'analyses et recherches internes. Parmi ces sources de données figurent notamment Sustainalytics, S&P Trucost, FTSE Green Revenue, ainsi que nos bases données propriétaires relatives aux parts vertes des entreprises et à leur éligibilité à la taxonomie européenne².

Sur la base de seuils de durabilité définis pour chacun des critères analysés (voir le détail en page 3), les émetteurs/instruments seront considérés comme durables s'ils répondent à au moins une des trois dimensions précitées.

Source: HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

⁽¹⁾ Ces trois dimensions et leurs seuils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, sans préavis, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc. Les paramètres sont à la date indiquée.

⁽²⁾ La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités durables, c'est-à-dire « vertes ». https://finance.ec.europa.eu/sustainable-finance/tools-and-standards/eu-taxonomy-sustainable-activities en

Les trois dimensions de la durabilité¹

Dans quelle mesure un investissement contribue-t-il à un ou plusieurs des 17 ODD?

Produits et services durables

Chiffre d'affaires net durable actuel ou attendu dans 3 à 5 ans >=30 %

Mesure du pourcentage du chiffre d'affaires net durable aligné avec un ou plusieurs des 17 ODD = mesure du chiffre d'affaires actuel ou futur aligné avec au moins un des ODD (CAPEX², OPEX² ou EBITDA⁴), déduction faite des produits et services non durables (tabac, charbon thermique, armes interdites, controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) les plus sévères ...).

Score quantitatif

Alignement durable de la stratégie

Modèles économiques

Evaluation durable du modèle économique : >=50 % des réponses du questionnaire d'évaluation doivent obtenir la note la plus élevée

L'évaluation de la qualité durable du modèle économique d'une entreprise intègre ses opérations et sa chaîne de valeur, sa stratégie de développement durable ainsi que la gestion des impacts de ses activités sur son environnement et sur les communautés. La contribution positive est identifiée sur la base de l'alignement avec les ODD7.

Prouvé & vérifié (SMART5)

Thématique durable

Chiffre d'affaires thématique de l'entreprise >=20 %

ou Evaluation de la thématique durable >=30 %

Ces seuils sont adaptés aux thématiques durables émergentes dans des industries encore croissance et/ou fragmentée, comme par exemple l'économie circulaire.

Ambitions et pratiques

Progrès réalisés par l'entreprise dans la mise en place de sa stratégie de développement vérifiés sur la base d'indicateurs pertinents établis par des organismes de place compétents, par exemple des objectifs crédibles de réduction des émissions carbone approuvés par la Science-based Targets initiative (SBTi⁶).

Trajectoire de transition énergétique

Évaluation des activités qui contribuent à la transition énergétique sur la base de l'identification de la part verte des produits et services de l'entreprise (en pourcentage du chiffre d'affaires) qui permet de financer la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables.

Une entreprise est considérée comme un « actif en transition durable » en fonction de l'intensité de sa part verte et de critères alignés sur le Label Towards Sustainability⁷ pour les secteurs des énergies traditionnelles (Pétrole et Gaz) et de la production d'électricité

Obligations vertes, sociales et durables

Utilisation du produit de l'émission obligataire dans une activité durable

Pour les instruments obligataires, nous considérons les obligations vertes, sociales et durables comme des investissements durables en raison de leur contribution claire et directe aux objectifs environnementaux et sociaux. Les instruments obligataires verts, sociaux et durables, tels que définis par l'International Capital Market Association (« ICMA »)⁸ et structurés conformément à ses principes ou lignes directrices, contribuent, par leur conception même, à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux alignés sur les ODD.

1 Ces trois dimensions et leurs seuils ou indicateurs respectifs peuvent faire l'objet de modifications dans le temps, en fonction, par exemple, de changements ou de précisions réglementaires, de la disponibilité des données, des progrès technologiques, etc.

² Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, représentent le capital investi par une entreprise pour acquérir ou moderniser des actifs fixes, physiques ou non consommables. Les dépenses d'investissement sont principalement des investissements ponctuels dans des actifs non consommables utilisés pour maintenir les niveaux de fonctionnement existants au sein d'une entreprise et pour favoriser sa croissance future. Les dépenses d'investissement servent à acheter ou à investir dans des immobilisations corporelles, telles que des biens immobiliers, des matières premières, des usines, des bâtiments et des équipements, qui profitent à l'entreprise au-delà d'un seul exercice fiscal. Les actifs incorporels et non physiques, tels que les brevets et les licences, œuvent également être considérés comme des dépenses d'investissement.

³ Les dépenses opérationnelles, ou OPEX, comprennent les frais de vente, les frais généraux et les frais administratifs, qui sont des coûts encourus dans le cadre des principales activités de l'entreprise, ou des frais généraux.

⁴ L'EBITDA (bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) est une autre mesure de la rentabilité d'une entreprise que le bénéfice net. En éliminant les

charges d'amortissement hors trésorerie ainsi que les impôts et les coûts de la dette décendant de la structure du capital. l'EBITDA tente de représenter le bénéfice au comptant généré par les activités de l'entreprise

⁵ spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis ⁶ Les objectifs fondés sur la science proposent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à prévenir les pires effets du changement climatique et à préparer la croissance des entreprises pour l'avenir. Les objectifs sont considérés comme « fondés sur la science » s'ils sont conformes à ce que la science climatique la plus récente considère comme nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement climatique à 1,5 ° C par rapport aux niveaux préindustriels.

https://towardssustainability.be

ustainable-finance/2022-updates/Mapping-SDGs-to-GSS-Bonds_June-2022-280622.pdf

Source: HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché

Principe consistant à ne pas causer de préjudice important

Notre méthodologie vérifie l'absence de préjudice significatif (DNSH) tout en tenant en compte des bonnes pratiques de gouvernance.

Nos investissements durables répondent aux exigences du principe DNSH tel que défini par SFDR (dans son article 2(17) dans la mesure où ceux-ci appliquent notre politique d'exclusion détaillée ci-dessous :

Principe DN\$H - exclusions

Pour les obligations d'entreprise :

- Score relatif aux armes controversées et interdites ²
- ◆ Chiffre d'affaires lié à la production de tabac > 0 %³
- ◆ Chiffre d'affaires issu de l'extraction du charbon > 10 %³
- Chiffre d'affaires issu de la production d'énergie via le charbon thermique > 10 % ³
- Non-conformité au Pacte mondial des Nations unies 3, 4
- Signalement des controverses les plus sévères 3

Pour les obligations d'Etat :

- Signalement d'un manquement vis-à-vis d'un sujet social³
- Tout pays figurant sur la liste des sanctions de HSBC

Le principe DNSH est examiné au même titre que la bonne gouvernance des entreprises détenues en portefeuille qui est un socle de notre analyse fondamentale et de notre processus d'investissement.

Évaluation des pratiques de gouvernance

- Notre réflexion va au-delà des scores de gouvernance ou des scores ESG. La qualité de la gouvernance est évaluée sur la base de critères spécifiés dans le processus d'investissement, incluant la déontologie, la culture et les valeurs de l'entreprise, la structure de gouvernance et la corruption.
- Nous déterminons la matérialité de la gouvernance par une analyse de la structure de gouvernance, des controverses, du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- A minima, nous excluons les controverses les plus sévères pour nos fonds gérés de manière active.
- (1) À fin décembre 2022
- (2) Les données proviennent notamment d'ISS-Ethix
- (2) Les données proviennent notamment de Sustainalytics. Exemples de controverses : activités liées au travail des enfants, dommages environnementaux majeurs, corruption, pollution...
- (3) Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative volontaire basée sur l'engagement des entreprises à mettre en œuvre des principes universels de développement durable et à établir des partenariats pour soutenir l'objectif des Nations unies : https://unglobalcompact.org/.

Source: HSBC Asset Management

Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché.

Eclairage sur les Objectifs de développement durable

U

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'ensemble des États membres l'Organisation des Nations Unies, établit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

Au cœur de ce programme se trouvent les 17 ODD, qui lancent un appel urgent à l'action de tous les pays — développés et en développement — dans le cadre d'un partenariat mondial.

Ces objectifs ont été conçus en tenant compte du fait que l'élimination de la pauvreté et des autres privations doit aller de pair avec des stratégies visant à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités et à stimuler la croissance économique, en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation de nos océans et forêts.







































Pour plus d'informations, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

Rapport annuel au 30/06/2025

Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

Contribution aux performances à moyen et long terme

Au cours de la période sous revue, la stratégie d'investissement a été mise en œuvre de manière disciplinée et a donné des résultats conformes aux attentes qui nous permettent d'être confiants sur l'atteinte des objectifs de gestion en matière de performance et de risque sur l'horizon d'investissement recommandé pour ce Fonds.

La stratégie de gestion consiste à obtenir une volatilité réduite par rapport à un univers d'investissement et ainsi limiter les chocs de marché. Le choix de titres repose à la fois sur l'optimisation de cet univers afin de minimiser la volatilité attendue et sur une analyse qualitative des fondamentaux des entreprises.

L'intégration des facteurs extra-financiers (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'analyse des cas d'investissement nous permet de mieux apprécier la solidité et la soutenabilité du ou des modèles économiques de l'entreprise étudiée et donc d'intégrer à sa valorisation des éléments de risque ou des opportunités que la seule analyse de ses états financiers n'aurait peutêtre pas permis d'identifier.

✓ Principaux risques importants

Le Fonds encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du Fonds.

✓ Taux de rotation

Taux de rotation du portefeuille : 9.00%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC : TO annuel = Min (Achat val mob; Vente Val mob) / AUM moyen

✓ Gestion des conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement.

✓ Prêt de titres

La société de gestion ne pratique pas des opérations de prêt de titres durant l'exercice écoulé.

✓ Informations relatives aux décisions d'investissement

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises inclues dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficients, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moven ou le long terme.

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du

processus de sélection de titres du gérant du Fonds ayant un objectif de surperformance dans la durée.

Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice et à venir

➤ Le 1^{er} janvier 2025

Mise à jour de la rédaction des paragraphes suivants du prospectus :

- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts /actions pour les US Persons.
- ✓ Restrictions à l'émission et au rachat de parts/actions pour les résidents canadiens.
- ✓ Mesures provisoires d'interdiction des souscriptions dans l'OPC à compter du 12 avril 2022.

➤ Le 1er juillet 2025

Conformément aux évolutions réglementaires de l'Autorité des Marché Financier (AMF) intervenues le 6 octobre 2022, les « frais de fonctionnement et autres services » peuvent être prélevés sur la base de frais réels (modalité existante) ou sur la base d'un forfait prédéfini, dans les deux cas dans la limite du taux maximum prévu au prospectus.

A compter du 1er juillet 2025, HSBC Global Asset Management (France) a décidé de prélever les frais de fonctionnement et autres services sur une base d'un forfait prédéfini. Ainsi, le taux forfaitaire mentionné dans les prospectus sera prélevé même si les frais réels sont inférieurs à celui-ci. A l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux forfaitaire sera pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs, Les coûts récurrents et les scenarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la

société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2024

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2024 représentent une population de 303 personnes en 2024.

En 2024 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2024				
	Rémunération fixe versée en 2024	Rémunération variable versée en mars 2024 (au titre de la performance 2023) + rémunérations variables différées acquises en 2024	dont rémunération variable non- différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collorateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 303 collaborateurs	29 260 925 €	12 520 610 €	11 244 402 €	1 276 208 €	41 781 535 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 389 432 €	5 613 080 €	4 401 262 €	1 211 818€	13 002 512 €
Dont cadres supérieurs (14 collaborateurs)**	2 420 314 €	1 584 813 €	1 322 258 €	320 690 €	4 005 127 €

^(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2024 ainsi que le cash différé indexé payé en 2024.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2024 par les collaborateurs.

La Politique de Rémunération est présentée une fois par an au Comité des Rémunérations pour approbation après validation de la Conformité, de la fonction Risques, de la fonction Juridique et de la Direction Générale. Elle est adoptée par le Conseil d'Administration qui est responsable de sa

^(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

mise en œuvre. En 2024, la revue annuelle de la politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucun point d'attention particulier.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) fait l'objet une fois par an, d'une évaluation centrale et indépendante assurée par l'Audit Interne ou le Contrôle Interne conformément aux articles 319-10 I 4° et 321-125 I 4° du RG AMF. Les conclusions de la revue de contrôle de la politique de rémunération menée en 2024 sont satisfaisantes.

Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux instruments financiers dérivés.

Politique de réclamation aux fins de restitution de retenue à la source étrangère

Par l'arrêt Santander rendu le 10 mai 2012 (C-338/11 – Santander Asset Management SGIIC) la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré que « le droit de l'Union s'oppose à la règlementation française qui impose à la source des dividendes d'origine nationale, lorsqu'ils sont perçus par des OPCVM résidents dans un autre Etat alors que de tels dividendes sont exonérés d'impôts pour les OPCVM résidant en France ».

Cette décision est transposable dans différents pays de l'Union dont le régime de taxation des dividendes versés à des fonds d'investissement résidents et à des non-résidents apparaît comme étant discriminatoire au regard de la liberté de circulation des capitaux, garantie par le droit de l'Union.

Dans ce contexte, en qualité de société de gestion du Fonds, HSBC Global Asset Management (France) a suivi l'ensemble des étapes décrites dans le vade-mecum de l'Association Française des Sociétés de Gestion (AFG) (« - Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers des OPCVM français » - version du 21 décembre 2012) afin d'identifier les opportunités puis d'initier des demandes de remboursement des retenues à la source prélevées en contrariété avec le droit européen.

Ainsi HSBC Global Asset Management (France) agit dans l'intérêt des porteurs de parts en procédant à des réclamations pour le compte du Fonds lorsque le seuil de matérialité, la probabilité de récupération et les coûts seraient favorables aux porteurs de parts. Cette politique de réclamation est bien entendu soumise à des aléas en termes de délais et de montants remboursés.

Le montant des remboursements effectivement reçus au titre de ces réclamations est : Néant.

La situation n'a pas évolué depuis la précédente clôture.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")			
Hitres	Acquisitions	Cessions		
FRESENIUS MEDICAL	183 398,94	3 199 681,53		
HSBC STANDARD EURO MONEY MARKET Z		3 029 032,31		
SIEMENS AG-REG	2 430 000,00			
WOLTERS KLUWER	315 761,75	1 848 526,35		
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	405 357,60	1 566 763,95		
RELX PLC	238 102,96	1 709 068,26		
THALES	343 503,75	1 525 447,35		
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	510 519,72	1 276 358,11		
SAP SE	594 708,00	1 114 256,08		
ESSILORLUXOTTICA	412 595,70	1 192 895,90		

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies. le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives avant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport annuel au 30/06/2025 23



Tél.:+33 (0) 1 46 93 60 00 www.ey.com/fr

HSBC Euro Equity Volatility Focused

Exercice clos le 30 juin 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC Euro Equity Volatility Focused,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC Euro Equity Volatility Focused constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

Comptes Annuels

Rapport annuel au 30/06/2025 27

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	177 008 900,17
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	177 008 900,17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	8 060,00
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	177 016 960,17
Créances et comptes d'ajustement actifs	302 100,71
Comptes financiers	5 528 281,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 830 382,00
Total de l'actif I+II	182 847 342,17

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Rapport annuel au 30/06/2025 28

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	161 391 850,02
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	21 189 842,51
Capitaux propres I	182 581 692,53
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	182 581 692,53
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	8 060,00
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	8 060,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	257 583,07
Concours bancaires	6,57
Sous-total autres passifs IV	257 589,64
Total Passifs : I+II+III+IV	182 847 342,17

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Rapport annuel au 30/06/2025

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	4 838 100,17
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	88 821,64
Sous-total produits sur opérations financières	4 926 921,8
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-11,5
Sous-total charges sur opérations financières	-11,5
Total revenus financiers nets (A)	4 926 910,2
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-991 041,6
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-991 041,6
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 935 868,6
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-163 295,7
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 772 572,8
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	7 694 860,5
Frais de transactions externes et frais de cession	-37 505,73
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 657 354,8
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-632 507,25
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 024 847,5

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	10 855 325,30	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-2 608,47	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	10 852 716,83	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-460 294,74	
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	10 392 422,09	
Acomptes:		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	21 189 842,51	

^(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexes

Rapport annuel au 30/06/2025 32

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du prospectus.

Le FCP a pour objectif de gestion de participer aux marchés actions cotées dans les pays membres de l'Union Monétaire Européenne tout en recherchant une volatilité inférieure à ces marchés sur la durée de placement recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

33 Rapport annuel au 30/06/2025

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	247 069 538,94	203 212 886,20	253 011 053,73	183 890 266,10	182 581 692,53
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A en EUR					
Actif net	128 716 562,31	112 708 735,22	116 121 968,79	47 768 504,59	46 018 314,03
Nombre de titres	497 927,38	483 296,27	433 621,96	161 821,01	139 154,55
Valeur liquidative unitaire	258,50	233,20	267,79	295,19	330,69
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,60	7,52	-0,35	30,83	12,80
Capitalisation unitaire sur revenu	3,16	3,08	3,61	3,76	3,70
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B en EUR					
Actif net	161 065,78	124 081,46	981 034,80	344 039,81	128 332,96
Nombre de titres	1 351,284	1 145,394	7 829,183	2 472,752	817,380
Valeur liquidative unitaire	119,19	108,33	125,30	139,13	157,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,65	3,47	-0,16	14,50	6,05
Capitalisation unitaire sur revenu	2,25	2,32	2,55	2,74	2,87
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I en EUR					
Actif net	23 030 419,70	20 125 309,36	24 678 448,56	25 685 018,19	29 857 897,81
Nombre de titres	37,856	36,393	38,565	36,132	37,200
Valeur liquidative unitaire	608 369,07	552 999,46	639 918,28	710 866,21	802 631,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8 456,26	17 762,24	-828,22	74 100,07	30 930,03
Capitalisation unitaire sur revenu	11 507,12	11 893,76	13 055,32	14 008,56	14 712,92

Rapport annuel au 30/06/2025 34

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z en EUR					
Actif net	95 161 491,15	70 254 760,16	111 229 601,58	110 092 703,51	106 577 147,73
Nombre de titres	75 589,369	60 934,765	82 750,299	73 184,968	62 279,280
Valeur liquidative unitaire	1 258,92	1 152,95	1 344,15	1 504,30	1 711,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	17,45	36,87	-0,79	156,52	65,62
Capitalisation unitaire sur revenu	32,14	34,27	37,47	40,01	43,46

Rapport annuel au 30/06/2025 35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.
- 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ciavant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix de

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

■Valeurs mobilières

- pour les valeurs mobilières françaises cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

- pour les valeurs mobilières étrangères cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

■Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur déterminée sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché ; à l'exception des titres de créances négociables à taux révisables ne présentant de sensibilité particulière au marché.

•OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions / Cessions temporaires de titres

Les titres pris en pension sont évalués selon les conditions du contrat, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Devises

La source retenue est la Banque Centrale Européenne (ou WMCO : fixing devises Londres 15 heures GMT) au jour de l'évaluation.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collateral recu sous forme de titres selon le niveau de

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

2. Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les opérations sur les marchés à terme fermes sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles au cours de clôture.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée supérieure à trois mois sont évaluées par actualisation des montants d'engagement sur la base de courbes de taux constituées linéairement dans chaque devise de négociation.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée inférieure à trois mois sont évaluées par amortissement du report/déport constaté le jour de la négociation.

3. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Ces titres sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion du FCP. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
			Part A: 1.50% TTC maximum
			Part I : 0.75% TTC maximum
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part Z : néant
			Part B : 0.75% TTC maximum
_	Frais administratifs externes à la	A =4:5 == 4	0.200/ TTC magains and
2	société de gestion	Actif net	0.30% TTC maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatifs*
	(commissions et frais de gestion)	Actii Net	14011 significatio
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur	Néant
4	Commissions de mouvement	chaque transaction	INGAIR
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant
	Commission de surperiormance	Adui Het	Neant

^{*}la part de l'actif net investie en OPC est inférieure au seuil réglementaire de 20%

Swing pricing

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du Fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée..

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu:

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	183 890 266,10
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	37 609 630,66
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-61 364 144,46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 935 868,60
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 657 354,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	10 852 716,83
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	182 581 692,53

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A		
Parts souscrites durant l'exercice	26 775,17	8 501 326,23
Parts rachetées durant l'exercice	-49 441,63	-15 516 659,17
Solde net des souscriptions/rachats	-22 666,46	-7 015 332,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	139 154,55	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1 655,372	-233 985,60
Solde net des souscriptions/rachats	-1 655,372	-233 985,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	817,380	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I		
Parts souscrites durant l'exercice	6,979	5 303 683,61
Parts rachetées durant l'exercice	-5,911	-4 473 543,26
Solde net des souscriptions/rachats	1,068	830 140,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37,200	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z		
Parts souscrites durant l'exercice	14 978,744	23 804 620,82
Parts rachetées durant l'exercice	-25 884,432	-41 139 956,43
Solde net des souscriptions/rachats	-10 905,688	-17 335 335,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	62 279,280	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A FR0010745778	Capitalisation	Capitalisation	EUR	46 018 314,03	139 154,55	330,69
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B FR0013287059	Capitalisation	Capitalisation	EUR	128 332,96	817,380	157,00
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I FR0010227272	Capitalisation	Capitalisation	EUR	29 857 897,81	37,200	802 631,66
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z FR0013261229	Capitalisation	Capitalisation	EUR	106 577 147,73	62 279,280	1 711,27

- C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés
- C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition
- C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Ventilation des expositions significatives par pays					
Montants exprimés en milliers	Exposition	Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
EUR		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ESPAGNE	FINLANDE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	177 008,90	66 714,04	44 655,25	21 697,17	21 121,72	9 293,21
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures	2 770,04	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	179 778,94					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décompositio	n de l'expositio	Décomposition par niveau de deltas		
LOK	+/-	<= 1 an	1 <x<=5 ans<="" th=""><th>> 5 ans</th><th><= 0,6</th><th>0,6<x<=1< th=""></x<=1<></th></x<=5>	> 5 ans	<= 0,6	0,6 <x<=1< th=""></x<=1<>
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

		Ven	tilation des expos	lation des expositions par type de taux			
Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-		
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	5 528,28				5 528,28		
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,01				-0,01		
Hors-bilan							
Futures	NA						
Options	NA						
Swaps	NA						
Autres instruments financiers	NA						
Total					5 528,27		

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	5 528,28						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,01						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	5 528,27						

^(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD	Devise 2 GBP	Devise 3 CHF	Devise 4 DKK	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	31,42	12,42	0,54		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	31,42	12,42	0,54		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
Montants exprimes en miniers Lor	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	191 046,40
	Coupons et dividendes en espèces	111 054,31
Total des créances		302 100,71
Dettes		
	Frais de gestion fixe	257 583,07
Total des dettes		257 583,07
Total des créances et des dettes		44 517,64

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	708 268,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 170,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	229 571,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	52 031,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	3 772 572,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	3 772 572,87
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 772 572,87

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	515 835,75
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	515 835,75
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	515 835,75
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	515 835,75
Total	515 835,75
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 353,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 353,09
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 353,09
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 353,09
Total	2 353,09
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	547 320,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	547 320,93
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	547 320,93
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	547 320,93
Total	547 320,93
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	2 707 063,10
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 707 063,10
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 707 063,10
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	2 707 063,10
Total	2 707 063,10
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 024 847,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 024 847,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 024 847,55

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 782 483,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 782 483,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 782 483,23
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	1 782 483,23
Total	1 782 483,23
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 947,12
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 947,12
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 947,12
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	4 947,12
Total	4 947,12
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 150 597,39	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 150 597,39	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 150 597,39	
Affectation:		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 150 597,39	
Total	1 150 597,39	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 086 819,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 086 819,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 086 819,81
Affectation:	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	4 086 819,81
Total	4 086 819,81
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			177 008 900,17	96,95
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			177 008 900,17	96,95
Assurance			21 673 280,02	11,88
AGEAS	EUR	65 218	3 740 252,30	2,05
ALLIANZ SE-REG	EUR	17 067	5 872 754,70	3,23
AXA SA	EUR	103 816	4 326 012,72	2,37
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	8 530	4 696 618,00	2,57
SAMPO PLC	EUR	332 710	3 037 642,30	1,66
Banques commerciales			5 648 166,87	3,09
ING GROEP NV	EUR	303 241	5 648 166,87	3,09
Biotechnologie			1 337 634,00	0,73
GRIFOLS SA	EUR	129 240	1 337 634,00	0,73
Boissons			4 701 195,88	2,57
HEINEKEN NV	EUR	43 294	3 204 621,88	1,75
PERNOD RICARD SA	EUR	17 690	1 496 574,00	0,82
Composants automobiles			3 719 732,98	2,04
MICHELIN (CGDE)	EUR	117 937	3 719 732,98	2,04
Conglomérats industriels			2 176 500,00	1,19
SIEMENS AG-REG	EUR	10 000	2 176 500,00	1,19
Courrier, fret aérien et logistique			3 259 919,40	1,79
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	83 140	3 259 919,40	1,79
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			9 476 046,94	5,19
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	141 723	5 031 166,50	2,76
NN GROUP NV	EUR	78 782	4 444 880,44	2,43
Distribution spécialisée			2 852 923,50	1,56
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	64 575	2 852 923,50	1,56
Electricité			14 651 350,70	8,02
ENDESA SA	EUR	79 214	2 130 064,46	1,17
IBERDROLA SA	EUR	338 696	5 517 357,84	3,02
LEGRAND SA	EUR	40 401	4 585 513,50	2,51
REDEIA CORP SA	EUR	133 246	2 418 414,90	1,32
Equipements électriques			2 712 085,20	1,49
ALSTOM	EUR	136 974	2 712 085,20	1,49
Equipements et fournitures médicaux			5 080 014,80	2,78
ESSILORLUXOTTICA	EUR	21 812	5 080 014,80	2,78
Gestion immobilière et développement			3 011 009,79	1,65
VONOVIA SE	EUR	100 669	3 011 009,79	1,65

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Infrastructure de transports			3 638 289,60	1,99
AENA SME SA	EUR	160 560	3 638 289,60	1,99
Logiciels			8 501 395,80	4,66
SAP SE	EUR	32 932	8 501 395,80	4,66
Machines			3 138 779,60	1,72
KONE OYJ-B	EUR	56 170	3 138 779,60	1,72
Media			2 983 780,80	1,63
PUBLICIS GROUPE	EUR	31 185	2 983 780,80	1,63
Pétrole et gaz			6 818 128,42	3,73
REPSOL SA	EUR	259 512	3 227 031,72	1,77
TOTALENERGIES SE	EUR	68 927	3 591 096,70	1,96
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 253 050,36	1,78
AIR LIQUIDE SA	EUR	18 574	3 253 050,36	1,78
Produits alimentaires			6 926 892,57	3,79
DANONE	EUR	53 287	3 695 986,32	2,02
KERRY GROUP PLC-A	EUR	34 463	3 230 906,25	1,77
Produits chimiques			3 794 023,50	2,08
BASF SE	EUR	47 369	1 982 866,34	1,09
DSM-FIRMENICH AG	EUR	20 066	1 811 157,16	0,99
Produits domestiques			2 663 333,64	1,46
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	39 954	2 663 333,64	1,46
Produits pharmaceutiques			3 499 186,44	1,92
SANOFI	EUR	42 564	3 499 186,44	1,92
Produits pour l'industrie du bâtiment			5 748 131,96	3,15
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	57 689	5 748 131,96	3,15
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 322 801,61	2,37
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	70 894	2 560 336,81	1,40
STMICROELECTRONICS NV	EUR	67 957	1 762 464,80	0,97
Services aux collectivités			1 808 224,00	0,99
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	59 776	1 808 224,00	0,99
Services aux professionnels			7 462 879,07	4,09
RELX PLC	EUR	64 955	2 982 733,60	1,63
TELEPERFORMANCE	EUR	13 506	1 111 813,92	0,61
WOLTERS KLUWER	EUR	23 729	3 368 331,55	1,85
Services de télécommunication diversifiés			12 790 758,22	7,01
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	210 208	6 510 141,76	3,57
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	66 202	3 116 790,16	1,71
ORANGE	EUR	244 973	3 163 826,30	1,73

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services liés aux technologies de l'information			8 541 603,45	4,68
CAPGEMINI SE	EUR	19 249	2 792 067,45	1,53
THALES	EUR	23 035	5 749 536,00	3,15
Textiles, habillement et produits de luxe			10 817 781,05	5,92
ADIDAS AG	EUR	17 279	3 420 378,05	1,87
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 184	5 021 016,00	2,75
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 345	2 376 387,00	1,30
Total	177 008 900,17	96,95		

^(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle p	eur actuelle présentée au bilan Montant de l'exposition (*))	
Type d'opération	A - 415	Doorif	Devises à recevoir (+)		Devis	es à livrer (-)
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle p	résentée au bilan	Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0925	52		-8 060,00	2 770 040,00
Sous-total 1.			-8 060,00	2 770 040,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-8 060,00	2 770 040,00

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)		
	Nominal	Actif	Actif Passif			
1. Futures						
Sous-total 1.						
2. Options						
Sous-total 2.						
3. Swaps						
Sous-total 3.						
4. Autres instruments						
Sous-total 4.						
Total						

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
	Nominal	Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

62 ppport appual ou 20/06/2025

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

^(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	177 008 900,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-8 060,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	5 838 442,00
Autres passifs (-)	-257 589,64
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	182 581 692,53

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	EUR	139 154,55	330,69
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	EUR	817,380	157,00
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	EUR	37,200	802 631,66
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	62 279,280	1 711,27

COMPTES ANNUELS 28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	181 376 107,13	238 547 889,11
Actions et valeurs assimilées	178 359 949,59	238 450 599,11
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	178 359 949,59	238 450 599,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0.00	0.00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 997 302,54	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 997 302,54	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 855,00	97 290,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 855,00	97 290,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 622 216,59	871 816,95
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 622 216,59	871 816,95
COMPTES FINANCIERS	2 170 481,03	14 214 254,15
Liquidités	2 170 481,03	14 214 254,15
TOTAL DE L'ACTIF	187 168 804,75	253 633 960,21

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	160 681 593,54	248 074 141,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	19 157 654,86	-254 019,43
Résultat de l'exercice (a,b)	4 051 017,70	5 190 931,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	183 890 266,10	253 011 053,73
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 855,00	97 290,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 855,00	97 290,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 855,00	97 290,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	3 259 677,38	525 610,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 259 677,38	525 610,55
COMPTES FINANCIERS	6,27	5,93
Concours bancaires courants	6,27	5,93
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	187 168 804,75	253 633 960,21

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0924	2 758 560,00	0,00
EURO STOXX 50 0923	0,00	6 109 260,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	279 203,81	198 338,39
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 133 959,50	6 838 180,57
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 413 163,31	7 036 518,96
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,78	11 880,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,78	11 880,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 413 162,53	7 024 638,56
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 844 344,41	1 954 273,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	4 568 818,12	5 070 365,04
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-517 800,42	120 566,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	4 051 017,70	5 190 931,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Valeurs mobilières

- pour les valeurs mobilières françaises cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

- pour les valeurs mobilières étrangères cotées :

Les actions sont valorisées sur la base du cours de clôture de bourse du jour de valorisation. Les obligations sont valorisées sur la base du prix de clôture du jour de valorisation ; en fonction de la liquidité de chaque titre, ce prix sera soit un cours de bourse, soit un prix recueilli auprès d'un contributeur ou d'une moyenne de contributeurs.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur déterminée sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

Les TCN dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché ; à l'exception des titres de créances négociables à taux révisables ne présentant de sensibilité particulière au marché.

•OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions / Cessions temporaires de titres

Les titres pris en pension sont évalués selon les conditions du contrat, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Devises

La source retenue est la Banque Centrale Européenne (ou WMCO : fixing devises Londres 15 heures GMT) au jour de l'évaluation.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix de marché (mark to market).

Des décotes peuvent être appliquées au collateral reçu sous forme de titres selon le niveau de risque.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

2. Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les opérations sur les marchés à terme fermes sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles au cours de clôture.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée supérieure à trois mois sont évaluées par actualisation des montants d'engagement sur la base de courbes de taux constituées linéairement dans chaque devise de négociation.

Les opérations de change à terme de devises d'une durée inférieure à trois mois sont évaluées par amortissement du report/déport constaté le jour de la négociation.

3. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Ces titres sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion du FCP. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou devises de marché.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
			Part A: 1.50% TTC maximum Part I: 0.75% TTC
1	Frais de gestion financière*	Actif net	maximum Part Z : néant
			Part B : 0.75% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services **	Actif net	0.30% TTC maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs***
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

^{*}Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM

- ** Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :
 - I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :
 - les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
 - les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
 - les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution
 - II. Frais d'information clients et distributeurs :
 - les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings règlementaires ;
 - les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
 - les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
 - les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
 - les coûts d'administration des sites internet ;
 - les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.
- IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :
- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.
- V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :
- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.
- *** L'OPCVM investit en OPC étant inférieure au seuil réglementaire de 20%.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents :
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Swing pricing

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPC.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur liquidative du Fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	253 011 053,73	203 212 886,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	33 493 454,31	58 547 888,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-129 365 626,43	-44 218 182,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 978 241,80	3 611 636,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 078 536,70	-5 789 937,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 323 675,00	1 980 870,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-263 007,50	-97 925,00
Frais de transactions	-89 830,51	-74 039,06
Différences de change	22 180,81	21 481,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 594 011,53	30 537 978,32
Différence d'estimation exercice N	29 002 748,32	31 596 759,8
Différence d'estimation exercice N-1	-31 596 759,85	-1 058 781,5
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-116 145,00	208 030,0
Différence d'estimation exercice N	-18 855,00	97 290,0
Différence d'estimation exercice N-1	-97 290,00	110 740,0
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,0
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,0
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 568 818,12	5 070 365,0
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,0
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,0
Autres éléments	0,00	0,0
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	183 890 266,10	253 011 053,73

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	2 758 560,00	1,50
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	2 758 560,00	1,50

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 170 481,03	1,18
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,27	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORSBILAN $^{(r)}$

			1							
	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 170 481,03	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

 $^{(^{\}star})$ Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

·	Devise 1 USD				Devise 3 CHF			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 948,96	0,01	12 111,81	0,01	490,15	0,00	1,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,27	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	3 220 133,10
	Dépôts de garantie en espèces	192 929,00
	Coupons et dividendes en espèces	209 154,49
TOTAL DES CRÉANCES		3 622 216,59
DETTES		
	Achats à règlement différé	2 863 190,56
	Frais de gestion fixe	396 486,82
TOTAL DES DETTES		3 259 677,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		362 539,21

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A		
Parts souscrites durant l'exercice	16 213,44	4 499 826,76
Parts rachetées durant l'exercice	-288 014,39	-84 455 796,42
Solde net des souscriptions/rachats	-271 800,95	-79 955 969,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	161 821,01	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B		
Parts souscrites durant l'exercice	280,909	34 332,07
Parts rachetées durant l'exercice	-5 637,340	-801 405,03
Solde net des souscriptions/rachats	-5 356,431	-767 072,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 472,752	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,417	279 732,95
Parts rachetées durant l'exercice	-2,850	-1 842 913,79
Solde net des souscriptions/rachats	-2,433	-1 563 180,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	36,132	
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z		
Parts souscrites durant l'exercice	20 438,834	28 679 562,53
Parts rachetées durant l'exercice	-30 004,165	-42 265 511,19
Solde net des souscriptions/rachats	-9 565,331	-13 585 948,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 184,968	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 606 731,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 113,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	192 557,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 941,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 997 302,54
Instruments financiers à terme	FR0013229432	HSBC MONETAIRE PART Z	2 997 302,54 0,00
Total des titres du groupe			2 997 302,54

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 051 017,70	5 190 931,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 051 017,70	5 190 931,81

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	609 716,32	1 566 425,20
Total	609 716,32	1 566 425,20

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 780,69	20 011,37
Total	6 780,69	20 011,37

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	506 157,55	503 478,45
Total	506 157,55	503 478,45

	28/06/2024	30/06/2023	
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00	
Capitalisation	2 928 363,14	3 101 016,79	
Total	2 928 363,14	3 101 016,79	

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 157 654,86	-254 019,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	19 157 654,86	-254 019,43

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 988 942,77	-154 638,49
Total	4 988 942,77	-154 638,49

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	35 867,41	-1 271,24
Total	35 867,41	-1 271,24

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 677 383,79	-31 940,59
Total	2 677 383,79	-31 940,59

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 455 460,89	-66 169,11
Total	11 455 460,89	-66 169,11

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	142 839 299,16	247 069 538,94	203 212 886,20	253 011 053,73	183 890 266,10
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A en EUR					
Actif net	80 594 601,44	128 716 562,31	112 708 735,22	116 121 968,79	47 768 504,59
Nombre de titres	378 417,63	497 927,38	483 296,27	433 621,96	161 821,01
Valeur liquidative unitaire	212,97	258,50	233,20	267,79	295,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes Capitalisation	0,18	3,60	7,52	-0,35	30,83
unitaire sur résultat Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B en EUR	0,42	3,16	3,08	3,61	3,76
Actif net	113 260,82	161 065,78	124 081,46	981 034,80	344 039,81
Nombre de titres	1 161,596	1 351,284	1 145,394	7 829,183	2 472,752
Valeur liquidative unitaire	97,50	119,19	108,33	125,30	139,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	1,65	3,47	-0,16	14,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,95	2,25	2,32	2,55	2,74
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I en EUR					
Actif net	14 481 786,21	23 030 419,70	20 125 309,36	24 678 448,56	25 685 018,19
Nombre de titres	29,116	37,856	36,393	38,565	36,132
Valeur liquidative unitaire	497 382,40	608 369,07	552 999,46	639 918,28	710 866,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	416,41	8 456,26	17 762,24	-828,22	74 100,07
Capitalisation unitaire sur résultat	4 904,00	11 507,12	11 893,76	13 055,32	14 008,56

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z en EUR					
Actif net	47 649 650,69	95 161 491,15	70 254 760,16	111 229 601,58	110 092 703,51
Nombre de titres	46 641,294	75 589,369	60 934,765	82 750,299	73 184,968
Valeur liquidative unitaire	1 021,61	1 258,92	1 152,95	1 344,15	1 504,30
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,80	17,45	36,87	-0,79	156,52
Capitalisation unitaire sur résultat	18,02	32,14	34,27	37,47	40,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	18 396	4 102 308,00	2,23
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 172	4 715 634,00	2,56
BASF SE	EUR	50 439	2 279 086,22	1,24
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	88 528	3 345 473,12	1,82
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	235 692	5 534 048,16	3,01
FRESENIUS MEDICAL	EUR	60 697	2 170 524,72	1,18
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	42 542	3 540 345,24	1,93
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	75 486	2 589 547,23	1,41
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	10 874	5 078 158,00	2,76
SAP SE	EUR	35 064	6 645 329,28	3,61
VONOVIA SE	EUR	107 192	2 845 947,60	1,55
TOTAL ALLEMAGNE			42 846 401,57	23,30
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	69 445	2 963 912,60	1,61
TOTAL BELGIQUE			2 963 912,60	1,61
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	19 005	3 572 940,00	1,94
ENDESA SA	EUR	102 426	1 796 039,91	0,98
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	137 615	1 081 653,90	0,59
IBERDROLA SA	EUR	354 535	4 295 191,53	2,34
INDITEX	EUR	68 758	3 187 620,88	1,73
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	164 864	2 690 580,48	1,46
REPSOL	EUR	276 332	4 071 752,02	2,22
TOTAL ESPAGNE			20 695 778,72	11,26
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	70 493	3 019 920,12	1,64
KONE OY B NEW	EUR	59 809	2 756 596,81	1,49
SAMPO PLC	EUR	70 853	2 841 205,30	1,55
TOTAL FINLANDE			8 617 722,23	4,68
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	23 144	3 732 664,32	2,03
ALSTOM	EUR	145 850	2 289 845,00	1,25
AXA	EUR	121 008	3 699 214,56	2,01
CAPGEMINI SE	EUR	20 496	3 806 107,20	2,07
DANONE	EUR	56 739	3 238 662,12	1,76
ESSILORLUXOTTICA	EUR	25 478	5 126 173,60	2,79
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 325	4 975 500,00	2,71
LEGRAND SA	EUR	43 017	3 985 094,88	2,16
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	5 690	4 060 384,00	2,21
MICHELIN (CGDE)	EUR	125 580	4 534 693,80	2,47
ORANGE	EUR	260 850	2 439 990,90	1,32
PERNOD RICARD	EUR	18 837	2 386 647,90	1,29
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	33 205	3 299 912,90	1,79
SAINT-GOBAIN	EUR	61 425	4 460 683,50	2,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif
SANOFI	EUR	45 322	4 076 260,68	2,22
SR TELEPERFORMANCE	EUR	14 379	1 414 030,86	0,77
THALES	EUR	28 750	4 298 125,00	2,34
TOTALENERGIES SE	EUR	73 393	4 574 585,69	2,49
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	77 572	2 165 810,24	1,18
TOTAL FRANCE			68 564 387,15	37,29
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	41 722	3 156 269,30	1,72
TOTAL IRLANDE			3 156 269,30	1,72
PAYS-BAS				
HEINEKEN	EUR	46 100	4 162 830,00	2,27
ING GROEP NV	EUR	322 896	5 154 065,95	2,80
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	150 908	4 163 551,72	2,26
NN GROUP NV	EUR	83 887	3 644 890,15	1,99
WOLTERS KLUWER	EUR	33 593	5 200 196,40	2,82
TOTAL PAYS-BAS			22 325 534,22	12,14
ROYAUME-UNI				
RELX PLC	EUR	99 305	4 266 142,80	2,32
TOTAL ROYAUME-UNI			4 266 142,80	2,32
SUISSE			,	
DSM-FIRMENICH AG	EUR	21 366	2 256 249,60	1,23
STMICROELECTRONICS NV	EUR	72 360	2 667 551,40	1,44
TOTAL SUISSE			4 923 801,00	2,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			178 359 949,59	96,99
TOTAL Actions et valeurs assimilées			178 359 949,59	96,99
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC MONETAIRE PART Z	EUR	2 900	2 997 302,54	1,63
TOTAL FRANCE			2 997 302,54	1,63
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 997 302,54	1,63
TOTAL Organismes de placement collectif			2 997 302,54	1,63
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0924	EUR	56	-18 855,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-18 855,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			-18 855,00	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			-18 855,00	-0,01
Appel de marge				
Appel Marge CACEIS	EUR	18 855	18 855,00	0,01
TOTAL Appel de marge			18 855,00	0,01
Créances			3 622 216,59	1,97
Dettes			-3 259 677,38	-1,77
Comptes financiers			2 170 474,76	1,18
Actif net			183 890 266,10	100,00

Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED B	EUR	2 472,752	139,13	
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	73 184,968	1 504,30	
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED A	EUR	161 821,01	295,19	
Parts HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED I	EUR	36,132	710 866,21	

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de I'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques

durables sur le plan

environnemental.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: HSBC EURO EQUITY

VOLATILITY FOCUSED

Identifiant d'entité juridique: 969500EBG18Q3B42I976

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?				
Oui	Non			
Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _% dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 49,59% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan			
	environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE			
	ayant un objectif social			
ll a réalisé des investissements durables ayant un objectifsocial: _%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.			



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environmentales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant majoritairement sur des actions cotées dans les pays de l'Union Monétaire Européenne. L'approche extra-financière consiste à améliorer la note ESG du portefeuille par rapport à la note ESG de l'indice MSCI EMU. La note ESG est calculée comme une moyenne pondérée des notes MSCI EMU attribuées aux émetteurs des investissements du portefeuille.

A cette fin, les éléments considérés pour établir les notes E.S.G peuvent inclure, mais sans s'y limiter :

- les facteurs environnementaux et sociaux, y compris, mais sans s'y limiter, les risques physiques liés au changement climatique et à la gestion du capital humain, qui peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière et l'évaluation d'un émetteur.
- des pratiques de gouvernance d'entreprise qui protègent les intérêts des investisseurs minoritaires et favorisent la création de valeur durable à long terme.

De plus, le fonds s'engage à :

- Exclure des titres d'émetteurs impliqués dans des activités dites « exclues». Les activités exclues sont énoncées dans la rubrique concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement,
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le fonds est géré activement et vise à participer, sur la période de placement recommandée, aux marchés actions cotées dans les pays membres de l'Union Monétaire Européenne tout en recherchant une volatilité inférieure à ces marchés.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité		Indice de référence
Identification and analysis of a company's environmental and social factors		
Pilier E	7.68	7.06
Pilier S	5.70	5.39
Pilier G	6.35	6.26
Score ESG	6.52	6.25

Les données de ce reporting sont au 30 Juin 2025, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 30 Juin 2025.

Indice de référence - MSCI EMU

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur de durabilité	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
Identification and analysis of a company's environmental and social factors			
Pilier E	30 Juin 2025	7.68	7.06
	30 Juin 2024	7.46	7.12
Pilier S	30 Juin 2025	5.70	5.39
	30 Juin 2024	6.00	5.64
Pilier G	30 Juin 2025	6.35	6.26
	30 Juin 2024	6.23	6.21
Score ESG	30 Juin 2025	6.52	6.25
	30 Juin 2024	6.41	6.22

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les investissements durables du fonds sont alignés avec ses caractéristiques environnementales.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment realisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concemant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

L'évaluation de l'absence de préjudice significatif (DNSH) des émetteurs réalisée dans le cadre du processus d'investissement durable de HSBC Asset Management, intègre la prise en considération de tous les principaux impacts négatifs (PAI) obligatoires. Il s'agit en effet de procéder à une analyse holistique appréhendant l'entreprise sur ses multiples impacts en termes de durabilité plutôt que de se concentrer sur une seule dimension. Lorsqu'un émetteur est identifié comme étant potentiellement controversé, il ne pourra pas être considéré comme un investissement durable. Ainsi, tous les PAIs pertinents sont examinés et intégrés au processus d'investissement selon une approche qui combine des exclusions (sectorielles, controverses ESG les plus sévères, et exclusions normatives...) avec des activités de vote et d'engagement actionnarial pour insuffler et soutenir une dynamique de changement positif au sein des entreprises. Par ailleurs, une entreprise sera considérée comme non durable lorsqu'elle n'est pas conforme aux Principes du Pacte mondial des Nations Unies et à ses normes, conventions et traités internationaux associés, ou si elle impliquée dans les armes bannies par les conventions internationales. A l'exception de ces deux derniers PAIs, nous utilisons des proxies. Selon nous, la fixation de seuils d'exclusion (par exemple, les émissions de GES) pour chacun des PAI n'est pas toujours pertinente et pourrait compromettre le fait que de nombreux secteurs et entreprises sont dans une stratégie de transition. En outre, l'engagement est essentiel pour que les entreprises dont la divulgation est limitée, en particulier dans les économies émergentes, soient initialement exclues de la définition de l'investissement durable et nous permettent de catalyser un changement environnemental ou social positif. Par exemple, nous utilisons un seuil de 10% sur les revenus issus de l'extraction de charbon thermique (et la production d'électricité à partir de charbon thermique) comme filtre d'exclusion pour traiter indirectement tous les PAI liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre.

HSBC fait appel à des prestataires externes pour identifier les entreprises et les gouvernements présentant de mauvais antécédents en matière de gestion des risques ESG.

La description de la méthodologie de l'investissement durable de HSBC est disponible sur le site internet de la société de gestion : http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important», en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres a l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union europeenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le fonds promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG. Le fonds vise à l'amélioration de la note E.S.G. (Environnement/Social/Gouvernance) du portefeuille par rapport à la note E.S.G. de l'indice MSCI EMU.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en compte par le fonds :

- Intensité de gaz à effet de serre : indicateur relatif à l'environnement, induite notamment par l'application de notre politique de sortie du charbon. De plus le gérant privilégie les entreprises peu émettrices de CO2 ou travaillant à la réduction de leur intensité carbone.
- Violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Mixité au sein du conseil d'administration : indicateur relatif à la gouvernance, le gérant cherche à privilégier les émetteurs publiant de bons indicateurs dans ce domaine relativement à l'ensemble des émetteurs du même secteur.
- Exposition à des armes controversées.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du fonds.

Principal Adverse Impact	Fin de la période	Fonds	Indice de référence
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements - tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires	30 Juin 2025 30 Juin 2024	98.43 116.48	102.86 108.86
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	30 Juin 2025 30 Juin 2024	0.00% 0.00%	0.00%

13. La diversité de genre au sein du Conseil	30 Juin 2025	42.49%	41.76%	
d'Administration	30 Juin 2024	42.98%	41.67%	
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	30 Juin 2025 30 Juin 2024	0.00%	0.00% 0.00%	

Les données de ce reporting sont au 30 Juin 2024, moyenne des positions des 4 fins de trimestre de l'exercice comptable se terminant le 30 Juin 2025.

Reference Benchmark - MSCI EMU



La liste comprend les investissements constituants la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: Moyenne des positions des 4 fins de trimestre de la période de référence se terminant le 30/06/2025

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'Information	4,43%	Allemagne
Deutsche Telekom AG	Services de Télécommunication	3,70%	Allemagne
Allianz SE	Finance	3,13%	Allemagne
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,95%	France
EssilorLuxottica SA	Santé	2,94%	France
ING Groep N.V.	Finance	2,94%	Pays-Bas
Hermes International SCA	Consommation Discrétionnaire	2,88%	France
Munchener Ruckversicherungs- Gesellschaft AG	Finance	2,81%	Allemagne
Iberdrola SA	Services aux Collectivités	2,80%	Espagne
Thales SA	Industrie	2,70%	France
Koninklijke Ahold Delhaize N.V.	Biens de Consommation de Base	2,68%	Pays-Bas
Legrand SA	Industrie	2,35%	France
AXA SA	Finance	2,32%	France
Sanofi SA	Santé	2,31%	Les États-Unis d'Amérique
Cie Generale des Etablissements Michelin SA	Consommation Discrétionnaire	2,22%	France

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus

5



L'allocation des actifs

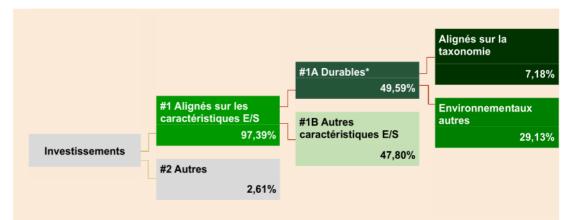
décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 49,59%.

La méthodologie de la société de gestion relative à l'investissement durable est disponible dans la rubrique Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 du rapport annuel.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend:

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables
- * Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Industrie	19.40%
Finance	16.49%
Biens de Consommation de Base	11.09%
Consommation Discrétionnaire	10.59%
Services de Télécommunication	8.46%
Technologies de l'Information	8.21%
Santé	6.82%
Services aux Collectivités	6.33%
Électricité	5.24%
Compagnies aux activités diversifiées	1.09%
Matériaux	4.20%
Énergie	3.88%
Gaz et Pétrole intégrés	3.88%
Liquidités et produits dérivés	2.51%
Immobilier	1.64%
Autres	0.34%
Gouvernement	0.05%
Total	100.00%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

 du chiffre d'affaire pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- des dépenses

- d'investissements (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation
 (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a

investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds prend en considération un PAI environnemental.

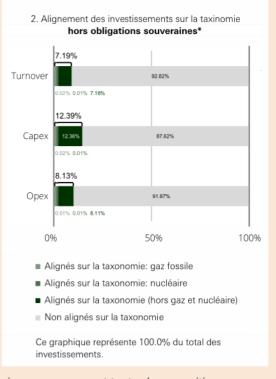
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?



Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucleaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («attenuation du changement climatique») et ne causent de prejudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le réglement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements qui étaient aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxieme graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,02% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 4,88%.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Indicateur	2024-25	2023-24
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.02%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%	0.00%
Chiffre d'affaires - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	7.16%	4.75%
Chiffre d'affaires - Non alignés sur la taxonomie	92.82%	95.25%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.02%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%	0.00%
CapEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	12.36%	8.25%
CapEx - Non alignés sur la taxonomie	87.62%	91.75%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: gaz fossile	0.01%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie: nucléaire	0.01%	0.00%
OpEx - Alignés sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	8.11%	5.35%
OpEx - Non alignés sur la taxonomie	91.87%	94.65%

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE représentait 29,13%. Le fonds ne s'est pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le fonds ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

Le fonds peut détenir des liquidités, des produits dérivés, ainsi que des investissements pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Les instruments dérivés sont utilisés dans une optique d'ajustement de risque du portefeuille (exposition, couverture, arbitrage).



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?

En plus de son objectif de réduction de la volatilité du marché, le fonds a pour objectif l'amélioration du score ESG global du portefeuille par rapport à son indice de référence. Nous avons ainsi par exemple réduit notre surpondération sur Thalès, la valeur affichant une note ESG inférieure au marché. Par ailleurs, toutes les participations du portefeuille ont été évaluées en fonction de l'intensité de leurs émissions de gaz à effet de serre individuelles, ce qui a permis d'obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. L'achat de Siemens en cours de période considéré en est un exemple, la société allemande ayant une très faible intensité carbone. Enfin, toutes les participations ont été évaluées afin de détecter d'éventuelles violations des principes du PMNU et de l'OCDE, garantissant des pratiques de bonne gouvernance au sein du portefeuille.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

En quoi l'indice de référence diffère-il d'un indice de marché large?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.